



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.3/40/Add.1
20 septembre 1951

ORIGINALS: FRANÇAIS
INDEX UNIT **MASIER**

20 OCT 1951

PETITION DE M. CHAKA SELEMANI
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, deux communications en date du 9 août 1951 émanant de M. Chaka Selemani et de son frère et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

Ces communications ont été transmises au Secrétaire général par la Mission de Visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

C O P I E

Usumbura, le 9 août 1951

Messieurs les Envoyés de la M.T.

c/o O.N.U.

USUMBURA

Messieurs,

Je soussigné, SELEMANI bin CHAGA M., détenu à la prison d'Usumbura, ai l'honneur de vous informer de ce qu'après la visite que je vous ai rendue en juillet dernier, le blanc gardien de la prison m'avait enfermé dans le cachot depuis le même jour et ce n'est que hier, le 7/8 que M. le Gouverneur du Ruanda-Urundi, Vice G.G. du Congo Belge m'avait fait sortir du cachot.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien me convoquer pour que je vienne encore une fois vous parler quelques nouvelles.

Dans l'espoir de nous revoir, et dans cette attente, je vous présente, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

SELEMANI Bin CHAGA M.

C O P I E

Usumbura, le 9-8-1951

Messieurs l'O.N.U.

Je me permets par la présente venir très humblement auprès de votre haute autorité vous expliquer le cas suivant à propos de nos lettres qui vous ont été adressées en date du 25-7-51, et nous sommes infligés à 15 jours de cachot et nous pensons encore qu'après votre passage nous aurons une plus sévère punition.

Messieurs l'O.N.U. en date du 7-8-51 je suis parti au parquet pour réclamer mon affaire chez Monsieur Busine et il m'a dit comme j'ai déclaré chez vous il faut que je parte chez vous pour que vous puissiez me donner la libération et il a ajouté que vous ne le ferez rien c'est un substitut de la première catégorie.

Maintenant je deviens pauvre tout mes biens que je pourrais avoir au temps perdus je n'aurai pas.

Et je regrette très infiniment comme vous avez donnés ces lettres aux Belges, je ne sais pas si on va me prendre à cause de celle-ci si vous les donnerez.

Je vous prie, Messieurs l'O.N.U. de vous déranger dans la présente, et m'excuser.

Je vous demande de bien vouloir prendre en ma faveur des mesures de protection.

En vous remerciant d'avance de votre décision que vous voudrez bien prendre à mon égard, veuillez agréer, Messieurs l'O.N.U. à l'assurance de mon plus profond respect.

C'est moi frère de
Chaka Selemani
Détenu à la prison
Centrale d'Usa.

N.B. Cette lettre si je donne sous-couvert de Monsieur le Gardien de la prison il ne peut pas adresser puisque lui a les supérieurs on va le traite mal aussi, surtout BUSINE.

Aussi je vous prie de convoquer Busine et Selemani Chaka vous allez entendre comment je le dirai.
